

Compte –rendu

GT Handicap

28 Février 2019

Personnes présentes

Eulalie Benard, IDE coordinatrice, FAM chanteclerc
Céline Bouglé, pharmacien, OMEDIT de Normandie
Charlène Boulay, pharmacien, CRPV Rouen
Cécile Bouvet, CSE, MAS Aunay sur odon
Agnès Carion, cadre de santé, FAM les Hauts Eaux
Véronique Claverie, cadre de santé, papillons blancs, Rouen
Anne-Sophie Decosse-Lhoir, médecin coordonnateur, Bercail Saint Denis
Virginie Emin, cadre de santé, HAD clinique du cèdre
Pauline Fauré, pharmacien officine, Héricourt en caux
Stéphanie Juteau, pharmacien, CH Estran
Sébastien Keller, externe en pharmacie, OMEDIT Normandie
Véronique Leclerc, CSSE Mas la vallièrre ACSEA
Gérard Lecryt, cadre de santé, MAS Arred, Bois-Guillaume
Marie Lefebvre-caussin, pharmacien, OMEDIT de Normandie
Astrid Lemestre, cadre de santé, Lerch Le Havre
Audrey Leroux, pharmacien, EPD Grugny
Noémie Michaux, IDE, Bercail Saint Denis
Emmanuelle Odinet Raulin, Médecin, ARS de Normandie
Audrey Pelsez Rouillé, interne en pharmacie, OMEDIT de Normandie
Sébastien Pick, APEI Centre manche
Johanna Rousselet, responsable Prévention et gestion des risques, Bercail Saint Denis
Patricia Thouroude, IDE, MAS les Hauts Vents, Vire

Ordre du jour

- 1) Enquête état des lieux du circuit du médicament dans les FAM, MAS et EEAP
- 2) Protocoles/procédures
- 3) Guide qualité de la prise en charge médicamenteuse en FAM, MAS et EEAP
- 4) Formation médicament pour les accompagnants

1) Enquête état des lieux du circuit du médicament dans les FAM, MAS et EEAP

Cf présentation ppt en pièce jointe.

33 établissements ont participé à l'enquête.

Les résultats montrent des disparités importantes en termes d'organisation et de pratiques.

Plusieurs points d'amélioration émergent :

- Informatisation du processus de prise en charge thérapeutique jusqu'à la traçabilité
- Accès au lieu de stockage non restreint aux personnes habilitées
- Dotations pour besoins urgents – chariot d'urgence
- Médicaments non identifiables jusqu'à administration
- Distribution et administration des médicaments
- Traçabilité non informatique et non réalisée en temps réel

Des besoins d'informations relatifs notamment à la réglementation, à la gestion des stupéfiants et à la formation sont formulés.

L'élaboration du guide Qualité de la prise en charge médicamenteuse en FAM, MAS et EEAP (cf point 3) doit permettre de poser le cadre réglementaire relatif au circuit du médicament dans ces structures, d'apporter des recommandations, protocoles...afin d'aider les établissements dans le processus de sécurisation du circuit.

2) Protocoles/procédures

- Dotation pour besoins urgents

Plusieurs remarques sur le document présenté :

- Cette liste doit être la plus restrictive possible. Il ne s'agit pas d'une dotation de « dépannage ». Cependant, il arrive souvent que les établissements aient besoin de se dépanner pour des médicaments de dotation individuelle, par exemple lorsqu'un enfant recrache ou jette par terre ses médicaments. Il est proposé de solliciter l'inspection de la pharmacie pour définir une modalité de gestion de ces « absences » d'administrations nécessitant le recours à une nouvelle prise (stock tampon ? réassort dans les traitements préparés pour les derniers jours de PDA ?). Pas d'antidotes dans la liste de dotations pour besoins urgents, ceux-ci doivent par contre figurer dans la liste des médicaments du chariot d'urgence.
- Pas d'antiépileptiques dans la liste pour besoins urgents, juste les médicaments nécessaires pour traiter une crise.

- Rappeler la réglementation et les bonnes pratiques relatives à l'élaboration et utilisation de la liste dotation pour besoins urgents, les modalités d'approvisionnement en urgence en pharmacie de garde...

Le document va être retravaillé et sera soumis à relecture dans le cadre de la relecture des fiches du guide (Cf point 3)

En aparté, est abordé le problème de sur stockage des médicaments, notamment les médicaments prescrits en « si besoin ». Cette problématique pourra faire l'objet de recommandations régionales (à faire figurer dans le guide qualité. Cf point 3)

- Protocole Stupéfiants

Seuls deux établissements présents disposent d'une procédure de gestion de stupéfiants. Le groupe souhaite disposer d'une procédure spécifique, sur l'ensemble du processus, de la prescription jusqu'à la surveillance en passant par stockage et détention et administration. Nous allons rédiger cette procédure en lien avec les pharmaciens inspecteurs de l'ARS.

3) Guide qualité de la prise en charge médicamenteuse en FAM, MAS et EEAP

A l'instar du guide réalisé pour les EHPAD, un guide pourrait être proposé sur le même modèle pour les structures FAM, MAS et EEAP.

L'idée est de repartir du guide EHPAD, de supprimer les fiches non appropriées, de modifier celles existantes pour les adapter aux structures FAM, MAS et EEAP, de rajouter des fiches spécifiques aux FAM, MAS et EEAP.

Ce guide inclurait les protocoles déjà travaillés (Buccolam, valium en intra rectal, administration des médicaments par sonde GPE) et ceux en cours (stupéfiants, dotation pour besoins urgents...).

Nous proposons donc au groupe de travail de se répartir la relecture des fiches qui pourraient être adaptées. Pour cela un tableau est fourni en pièce jointe de l'envoi du compte rendu. Les fiches sont listées ainsi que l'action à mettre en œuvre. Pouvez-vous vous positionner sur les fiches que vous souhaitez relire (noms + adresses mail). Nous vous enverrons ces fiches à relire ensuite. Il faudrait au moins deux relecteurs par fiche. N'hésitez pas à rajouter des fiches qui vous sembleraient pertinentes.

Une première échéance de relecture peut être proposée pour le 3 Juin, ce qui permettrait de faire un premier bilan lors de la prochaine réunion du GT le 13 Juin. La suite du travail serait programmée sur l'été, pour une validation finale du guide en Octobre-Novembre.

4) Formation médicament pour les accompagnants

L'outil travaillé ensemble lors de la dernière réunion est en cours de validation auprès de l'ARS. Une notice d'accompagnement de l'outil est proposée et relue avec le groupe de travail.

Un quizz avant – après formation sera également proposé dans le cadre de l'évaluation des connaissances.

Le groupe de travail insiste sur le fait qu'en plus de cette formation initiale, l'accompagnant bénéficie d'une formation continue, à échéance régulière.

Pour rappel, l'établissement doit se pourvoir d'une procédure de formation des nouveaux arrivants et définir les modalités de formation, d'évaluation et le temps « d'immersion » (2 à 3 mois en général pour se familiariser avec les résidents, l'organisation, protocoles et procédures...) avant mise en pratique sur le terrain.

En complément de l'outil de formation, un petit guide sur les médicaments pour les accompagnants sera proposé. L'objectif n'est pas de faire un catalogue des médicaments mais de proposer une fiche synthétique par classe thérapeutique ciblée (celles les plus utilisées), de rappeler les principales DCI et noms de spécialités, les principes de bon usage, les effets indésirables les plus fréquents ou les plus graves à repérer.

Prochaine réunion du GT Handicap :

13 Juin 2019, de 9h30 à 12h30

En visioconférence

Site de Rouen : CHU, 1, rue de Germont, 76000 Rouen, Institut de Biologie Clinique – Salle de réunion
du 2em étage

Site de Caen : Agence Régionale de Santé, Espace Claude Monet, Place Jean Nouzille, Caen - Salle
Atrium